

## L'école inclusive

Nous étions invités mercredi 12 février aux conversations gersoises sur le thème de l'Ecole inclusive. Cela fait en effet 20 ans que la loi de du 11/02 permet à de nombreux élèves en situation de handicap de bénéficier d'une scolarité dite « ordinaire » ou plutôt peuvent être inclus dans la mesure du possible dans leur classe d'âge.

### Que dit la loi ?

La loi dite « **loi handicap** », adoptée sous la présidence de Monsieur Jacques Chirac, refondre en profondeur la politique du handicap en France. Elle prend désormais en compte les **quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique** et concerne également les personnes à mobilité réduite, **y compris de manière temporaire**.

Elle pose le principe selon lequel « **toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté** ».

Pour y parvenir, la politique du handicap met l'accent sur quatre grandes thématiques : les droits à compensation du handicap, l'obligation d'accessibilité, l'école pour tous et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Source : <https://handicap.gouv.fr/la-loi-du-11-fevrier-2005-pour-legalite-des-droits-et-des-chances>

### Qui étaient invités ?

- A l'initiative du directeur académique, Farid Djemmal, étaient invités le conseiller technique du recteur à l'école l'inclusive, Philippe Montoyat, la directrice de l'ARS, Delphine Bessière ce sont chargés d'introduire le sujet. Le taux d'élèves en situation de handicap dans le Gers (6,4 %) et deux fois supérieur au taux national (3%) : pourquoi ? Le dasen note que les discussions avec les syndicats marquent des souffrances d'enseignants face à ces inclusions parfois mal maîtrisées. C'est la loi de 2013 (refondation de l'école) qui introduit le terme d'école inclusive. Pour M. Montoya il ne s'agit pas de confondre handicap et difficultés scolaires. Il s'agit de rendre accessible les enseignements avant d'envisager les compensations.

Autour de la **première table ronde** : S Massenez, directeur de la MDPH (Maison Départementale du Handicap, Anne Laure Bouquart, Inspectrice Auch centre en charge de l'Ecole Inclusive, des représentants des CMPP et IMPRO...

- Nous découvrons ce fil d'animation : [https://www.youtube.com/watch?v=zoails144\\_w](https://www.youtube.com/watch?v=zoails144_w)
- Attention, en classe différencier n'est pas individualiser.
- [https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_4506000/differencier-individualiser-personnaliser-diversifier](https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_4506000/differencier-individualiser-personnaliser-diversifier)
- <https://journals.openedition.org/edso/13683>
- Le dépistage précoce est très important et la coopération entre le milieu médical (SESSAD par exemple) et l'école est essentielle.
- Intervention d'une représentante des Francas souligne la place trop minime donnée au périscolaire. Le temps de l'enfant n'est pas seulement le temps de l'école.

**Deuxième table ronde** : L'école seule ne peut pas mais a besoin de regards croisés. Des référents handicaps (nouveau métier) payés par la CAF.

Cette table ronde est marquée par l'intervention des principaux de collège qui soulignent le manque de moyens et de formations des enseignants qui sont souvent démunis. Les enseignants

ne peuvent pas remplacer les professionnels du médico-social. Le risque est de fabriquer de la souffrance à l'école.

**Troisième table ronde** : des témoignages de la FCPE, d'une élève d'IMPRO rescolarisé au lycée de Nogaro, du café des parents au collège Françoise Héritier, d'une expérience menée à l'école Jean-Jaurès à Auch avec l'IME Les hirondelles.

Conclusion de cet après-midi : A-t-on progressé. Le DASEN conclut que oui. Une des pistes soulevées est la formation inter-catégorielle. Le DASEN présente l'utilisation de l'IA comme une piste à explorer.

Mes réflexions personnelles : Les enseignants qui sont, au quotidien, confrontés à des situations parfois difficiles étaient les grands absents de cette réflexion ainsi que les AESH. En tant qu'enseignante j'ai le sentiment que les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions. Inclure oui mais pas aux dépens des personnels ni des autres enfants dans les classes. Pourquoi ne pas créer une formation diplômante pour les AESH avec un vrai salaire ?

Des pratiques de classes vers la différenciation sont indispensables afin que chacun puisse trouver sa place dans un groupe. Les pratiques coopératives donnent de beaux exemples (la formation au tutorat, le conseil, le développement des compétences psycho-sociales, les formations à l'empathie, à la communication non-violentes aux DVDP (discussions à visée démocratique et philosophiques), autant de pistes que nous mettons en place dans nos classes coopératives.

Véronique Druot